Mise en ligne le 22 mai 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-078

Approbation du Règlement intérieur d'utilisation de la consigne à vélo communale située rue Pasteur (abrogation de la délibération n° 2024-9.1-149 du 10 octobre 2024)

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et de la voirie, de l'Environnement et de l'Agriculture rappelle que dans le cadre de sa politique cyclable, la Commune souhaite encourager la pratique du vélo au quotidien.

Afin de favoriser l'intermodalité entre les différents modes de déplacements, la commune a ainsi souhaité installer, à titre expérimental, une consigne à vélos collective, en centre-ville (rue Pasteur) afin de permettre aux cyclistes habitants le centre-ville de stationner leur vélo en toute sécurité, à l'abri des intempéries et pour une période convenue.

Ce service de proximité, avec abonnement annuel payant, a pour but de favoriser l'accès au stationnement, notamment pour les cyclistes ne pouvant pas conserver leur vélo chez eux.

Ce service propose 22 places de stationnement.

Il est précisé que chaque emplacement (de type arceau) est attribué à un utilisateur pour l'attache d'un vélo.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

La consigne est accessible à l'utilisateur 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sauf en cas de force majeure ou en cas de maintenance du site.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération n° n° 2024-9.1-149 du 10 octobre 2024,
- **Approuve** le projet de règlement intérieur d'utilisation de la consigne à vélos, dont un exemplaire est joint à la présente,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 22 mai 2026
Le Maire

